

Difficultés sociales

La prime d'activité poursuit sa montée en charge en 2017

Fin 2017, la prime d'activité est versée à 121 000 foyers bretons hors régime agricole. La forte montée en charge de cette mesure en 2016 s'est poursuivie en 2017. Le versement de la prime d'activité bénéficie ainsi dorénavant à 6,8 % de la population de la région. En parallèle, les foyers percevant le revenu de solidarité active (RSA) sont un peu plus nombreux que fin 2016 (+ 0,6 %). Le nombre de foyers bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés augmente de 4 % en 2017.

Valérie Mariette, Insee

En décembre 2017, la prime d'activité (*dé-finitions*) est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) à 121 200 foyers allocataires en Bretagne. Créée début 2016, cette prestation s'est substituée au RSA activité et à la prime pour l'emploi. Après la forte montée en charge du dispositif en 2016, le nombre de foyers bénéficiaires a de nouveau augmenté tout au long de l'année 2017. Avec 8 500 foyers allocataires de plus que fin 2016, la hausse s'établit à 7,5 % en Bretagne. Elle est identique à celle du niveau national.

Au total, fin 2017, la prime d'activité couvre 224 000 personnes. Cela correspond à 6,8 % de la population de la région (*figure 1*). C'est un peu moins qu'en France (8,1 %). Comparée aux autres régions, c'est une des plus faibles parts avec la Corse (6,0 %) et l'Île-de-France (6,9 %). La prime d'activité est également versée par la Mutualité sociale agricole (MSA). Fin 2016, elle concernait 7 500 foyers allocataires relevant du régime agricole.

Prime d'activité : moindre hausse pour les jeunes adultes

Fin 2017, les jeunes actifs bretons âgés de 18 à 25 ans constituent 19 % des per-

sonnes responsables des dossiers gérés par les Caf (hors régime agricole). En hausse, leur nombre augmente toutefois moins en 2017 (+ 4,8 %) que celui des bénéficiaires de la prime pour lesquels le responsable a plus de 25 ans (+ 8,2 %). C'est aussi le cas au niveau national (+ 3,4 % pour les 18 à 25 ans et + 8,3 % pour les plus de 25 ans).

Par ailleurs, fin 2017, parmi les allocataires de la prime d'activité, 10 % perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) en Bretagne et 12 % en France¹.

Légèrement plus d'allocataires du RSA en 2017

En décembre 2017, 56 700 foyers sont allocataires du revenu de solidarité active en Bretagne. Ce nombre augmente de 0,6 % en un an (*figure 2*), à l'inverse du niveau national (- 0,6 %) et contrairement à 2016 (- 4,3 % en Bretagne comme en France). Fin 2017, cela correspond à 3,1 % des allocataires du RSA résidant en France. À titre de comparaison, c'est moins que la part de la population bretonne (5,0 %).

Décliné par département, le nombre d'allocataires du RSA augmente le plus dans les Côtes-d'Armor (+ 3,7 %) et modérément dans le Finistère (+ 0,5 %). Il est quasi-

stable dans le Morbihan (- 0,1 %) et en repli de 0,5 % en Ille-et-Vilaine.

Aux foyers couverts par les caisses d'allocations familiales, il convient d'ajouter ceux relevant de la MSA. Fin 2016, ils représentaient 1 500 foyers allocataires du RSA en Bretagne.

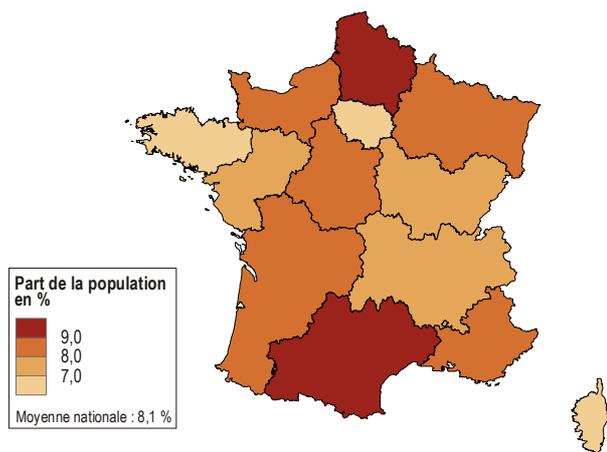
Hausse de 4 % des allocataires de l'AAH

Fin 2017, 58 600 personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Plus de la moitié des allocataires ont un taux d'incapacité supérieur à 80 %. En 2017, le nombre d'allocataires de l'AAH augmente de 3,9 % en Bretagne, à un rythme voisin du niveau national (+ 3,6 %). Cette hausse vaut pour tous les départements (*figure 3*) : de 1,9 % dans les Côtes-d'Armor à 5,0 % en Ille-et-Vilaine.

Cette allocation est également versée par la MSA. Fin 2016, 3 700 allocataires du régime agricole en ont bénéficié en Bretagne. ■

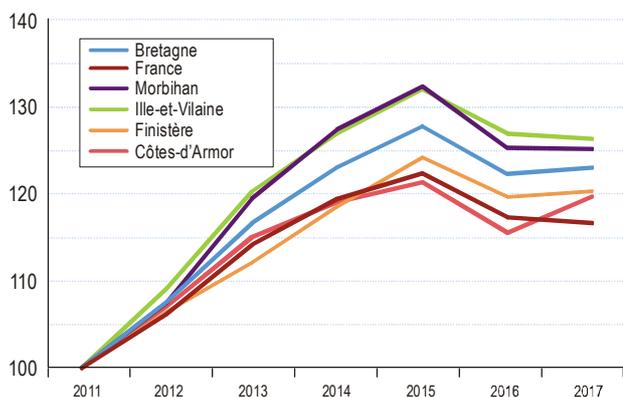
1- Le cumul de la prime d'activité et du revenu de solidarité active est attribué sous conditions de ressources.

1 Part de la population régionale couverte par la prime d'activité en 2017



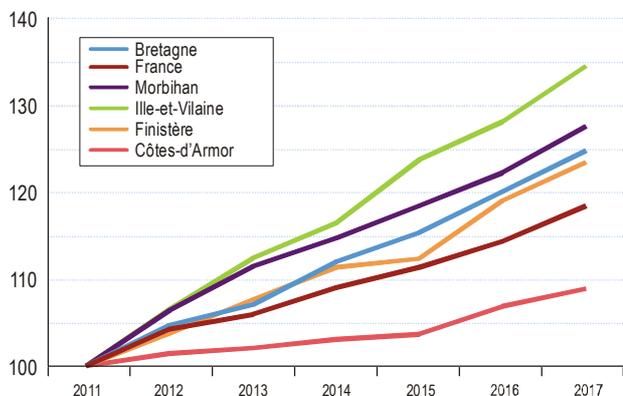
Source : Cnaf-Cafdata, fichier Fileas-Bénétrém - Insee, estimations localisées de population au 01/01/2017.

2 Évolution du nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) (base 100 en 2011)



Source : Cnaf-Cafdata, fichier Fileas-Bénétrém.

3 Évolution du nombre de foyers bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (base 100 en 2011)



Source : Cnaf-Cafdata, fichier Fileas-Bénétrém.

Définitions :

La **Prime d'activité** remplace au 1er janvier 2016 le RSA « Activité » et la Prime pour l'emploi. Cette prestation vise à lever les freins monétaires au retour à l'emploi et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle permet également aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi, y compris les étudiants et les apprentis. La prime d'activité est calculée sur la base des ressources de l'ensemble des membres du foyer, indiquées à la Caf par une déclaration trimestrielle.

À partir de 2016, les données sur le RSA ne concernent que le **RSA socle**. Le RSA socle a été conçu pour toute personne qui touchait le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou l'allocation de Parent Isolé (API). Il permet de subvenir aux besoins des personnes en situation de précarité. Jusqu'en 2016, il était une des deux composantes du RSA, avec le RSA Activité remplacé par la prime d'activité.

L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est une prestation destinée à garantir un revenu minimum. Elle est accordée sous condition de ressources et en fonction du taux d'incapacité reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph, ex-Cotorep).

Le **foyer allocataire** est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge).

Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsque un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (RSA, AAH).